



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 5 AOÛT 2021**

L'an deux mille vingt et un, le cinq août, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 juillet 2021

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 15**

**Présents : 12**

**Votants : 14**

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Isabelle DUVILLARD., Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Renaud CHEIN.

**Etaient absent excusé :** Magali LARAPIDIE pouvoir Chantal BOURDELAS, Mme Audrey JOLLY pouvoir M. NAVELLIER Gilles, Catherine Sanchez

**Secrétaire de séance :** M. LASSALLE Jacques

**Commande publique 2021/52 N°16**

**Autorisation donnée au Maire de signer le marché de remplacement de l'armoire électrique de la station de pompage.**

Monsieur le Maire après avoir rappelé que le remplacement de l'armoire électrique de la station de pompage est une dépense prévue pour le budget 2021 expose qu'il y a eu deux propositions de prix qui ont été faites par les entreprises suivantes : SANTERNE pour un montant de 24 590.97€ HT soit 29 508.00 € TTC et HYD&AU pour un montant de 26 100.00 € HT soit 31 320.00 € TTC

Aux vues de l'analyse de ces offres, le Conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés

de retenir l'entreprise SANTERNE pour le remplacement de l'armoire électrique de la station de pompage sur la commune de Brach d'un montant de 24 590.97€ HT soit 29 508.00 € TTC

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents, pièces comptables, contrats et avenants pour le remplacement de l'armoire électrique de la station de pompage sur la commune de Brach.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
D.PHOENIX